

# Que vive l'AVIVO!

Autor(en): **Borghini, Valentin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **32 (2002)**

Heft 2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-828020>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



René Charliet

Edgar Allemann, président de l'AVIVO neuchâteloise

## Que vive l'AVIVO!

Février pour l'AVIVO (Association des vieillards, invalides, veuves et orphelins) neuchâteloise se révèle un gros mois. Déclarations fiscales obligent.

**L'**AVIVO, dans le canton de Neuchâtel, compte trois sections. En chiffres ronds: environ 3500 membres, soit 500 pour la section du Locle, 1200 dans celle de La Chaux-de-Fonds. Neuchâtel, qui englobe le Vignoble ainsi que le Val-de-Travers et le Val-de-Ruz, en annonce dans les 1800. Si l'on atteint un pareil total, ce n'est pas par hasard, mais bien parce que l'aide que cette institution apporte est des plus appréciées.

Prenons l'exemple de la période de février, celle un peu fiévreuse des déclarations d'impôt! A Neuchâtel, la permanence ne désemplit pas. On y prépare environ 250 déclarations d'impôt, sans compter celles dont on s'occupe au domicile des membres

qui éprouvent des difficultés à se déplacer, ni celles remplies à Fleurier, au CORA, le Centre œcuménique de rencontres, où les spécialistes de Neuchâtel passent une bonne journée.

### Présente sur plusieurs fronts

Il ne s'agit là que d'une partie de l'activité déployée par cette institution reconnue d'utilité publique par les autorités avec lesquelles le dialogue est permanent et des plus constructifs. De quoi s'occupe l'AVIVO, de quelle nature est l'aide apportée à ses membres? Son président cantonal, Edgar Allemann, répond: «D'une façon générale, des problèmes sociaux. Exemples? Les loyers, dont on sait qu'ils peuvent être augmentés de façon arbitraire. Les abus dont bien des personnes sont victimes à la suite de ventes par correspondance ou autres. Sans compter le vaste domaine des assurances maladie ou celui concernant l'AVS et l'AI.» L'article premier des statuts de l'AVIVO précise d'ailleurs que celle-ci «est un groupement qui s'est donné pour but la défense

collective et individuelle des intérêts des aînés, invalides, veuves/veufs et orphelins. Elle est ouverte à toute personne, sans distinction d'âge (...). Elle a également pour but de défendre les intérêts de ses membres sur le plan administratif et judiciaire. Elle est indépendante en matière politique et confessionnellement neutre.»

A Neuchâtel, pour simplifier les contacts, une permanence est ouverte à la rue du Seyon 2 (3<sup>e</sup> étage), un lieu facilement accessible parce que très central et bien desservi par les transports publics. Parmi les conseillers à disposition, on y rencontre fréquemment Marie-Antoinette Crelier, qui fut présidente du Grand Conseil, et qui est très au courant de tout ce qui touche à la défense des consommateurs. Les non-membres peuvent également recourir aux services de l'AVIVO, quand bien même la cotisation ne coûte que quinze francs.

On s'active beaucoup à l'AVIVO et pour l'AVIVO, qui dispose de sa propre publication «AVIVO-Informations», dont le tirage avoisine les 4300 exemplaires, car il est réalisé en collaboration avec les sections du canton du Jura. L'union, c'est le cas de le dire, fait la force.

A l'utile, l'association joint aussi l'agréable, puisque des sorties sont organisées au printemps, en été, en automne. Et comme une institution d'utilité publique ne doit jamais s'arrêter, quels sont les prochains objectifs, l'un du moins? Edgar Allemann répond: «Lors de la répartition des bénéfices de la Banque nationale, notamment ceux qui résulteraient de la vente d'une partie des réserves d'or, ce ne serait que justice d'en attribuer à l'AVS, afin que les rentes des aînés puissent être garanties. Nous ne pensons pas seulement à nos acquis sociaux, mais également à ceux des générations futures.» L'AVIVO, on le voit, est tout sauf un ghetto d'égoïstes.

Valentin Borghini

#### Adresses de l'AVIVO

La Chaux-de-Fonds,  
tél. 032/931 39 61  
Le Locle, tél. 032/931 76 27  
Neuchâtel, tél. 032/725 78 60  
Internet: avivo-neju.ch  
E-mail: avivone@swissonline.ch